

Tabac

7



# ARREST DE LA COUR DES AYDES,

*Portant qu'en attendant l'Enregistrement des Lettres Patentes sur les Arrests du Conseil des 22. Mars dernier & premier du present mois de Septembre, Pierre le Sueur sera mis en possession du Privilege de la vente exclusive du Tabac pour la Compagnie des Indes.*

Du 23. Septembre 1723.

*Extrait des Registres de la Cour des Aydes.*

**L**OUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : Au premier Huissier de nôtre Cour des Aydes, ou autres Huissiers sur ce requis. Veû par nôtre dite Cour la Requête à elle présentée par Pierre le Sueur Bourgeois de Paris, contenant que Sa Majesté par un Arrest de son Conseil du 22. Mars dernier, a accordé à la Compagnie des Indes le Privilege de la vente exclusive du Tabac; par un autre Arrest du Conseil du premier Septembre dernier, Sa Majesté a ordonné que par les Commissaires du Conseil qui seront nommez à cet effet, il sera passé à ladite Compagnie des Indes, ses Directeurs stipulant pour elle, un Contract d'alienation à titre d'engagement dudit Privilege de la vente exclusive du Tabac, pour en jouir à commencer du premier Octobre prochain 1723. par un

A